

St Laurent du Pape, le 7 avril 2015

Objet : Convocation Comité de Pilotage CDDRA Centre Ardèche

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine réunion du :

Comité de Pilotage CDDRA Centre Ardèche

Le mardi 20 avril 2015 à 18h

Salle des commissions

A la mairie de Guilherand-Granges

Ordre du jour :

- Point d'actualité du Conseil Local de Développement
- Examens des dossiers du CDDRA
- Travail sur le courrier Post Comité d'Avis
- Point d'actualité sur la construction de l'Appel à projet Plateforme Rénovation énergétique des logements privés
- Premier bilan du Temps fort Développement Durable
- Etat d'avancement conventionnement Leader
- Point SCoT, arrivée de Fabien Treillard

Points divers

Les documents préparatoires vous seront envoyés dans un second temps.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre meilleure considération.



Véronique ROUSSELLE
Conseillère régionale, Chef de projet régional
du CDDRA Centre Ardèche



Jacques MERCHAT
Chef de projet local du CDDRA Centre Ardèche

Compte rendu du Comité de Pilotage Centre Ardèche
Mardi 24 février 2015 à PRIVAS

Etaient présents :

Jacques MERCHANT	Chef de projet local du CDDRA Centre Ardèche Maire de St Priest Délégué SMEOV
Véronique ROUSSELLE	Conseillère Régionale, Chef de projet régional du CDDRA Centre Ardèche
Jacques CHABAL	Président du SMEOV, Maire du Cheylard Mandataire du CDDRA Centre Ardèche
Daniel BLACHE	Délégué CDC Rhône Crussol Vice-président CDDRA : culture et patrimoine
Jacky CHOSSON	Délégué CDC du Pays de Lamastre. Adjoint au maire de Lamastre Vice-président CDDRA : tourisme
Michel CIMAZ	Maire de St Apollinaire de Rias Délégué SMEOV Vice-président CDDRA : services aux personnes
Martine FINIELS	Maire de Vernoux-en-Vivarais Conseillère Générale de l'Ardèche
Alain GARAYT	Conseil Local de Développement
Thierry GIROT	Maire d'Arcens Délégué SMEOV Vice-président CDDRA : économie, économie de proximité
Marcel HUDELOT	Conseil Local de Développement
Olivier KELLER	Conseiller Régional Rhône Alpes
Alain SALLIER	Maire de Chalencon Délégué SMEOV Vice président CDDRA : agriculture, forêt, développement durable
Pierre TISSIER	Délégué P.N.R. des Monts d'Ardèche
François VEYREINC	Maire de Lyas Délégué SMEOV Vice-président CDDRA : aménagement, mobilité, habitat

Etaient excusés :

Sabine BUIS	Conseillère Régionale Rhône-Alpes
Jacques DUBAY	Maire de St Péray Délégué CdC Rhône Crussol
Patrick LABAUNE	Délégué Région Rhône-Alpes
Jean-Paul VALLON	Maire de Lamastre Délégué CDC Pays de Lamastre

Ont assisté la réunion :

Antoine BARANNE	Chargé de mission urbanisme, éco-mobilité habitat
Agnès BONNIN	Chargée de mission Culture/Patrimoine/SAP
Florence DODET	Chargée de mission Développement rural, PSADER
Béatrice FRASSON-MARIN	Chargée de mission Tourisme
Séverine LEON	Chargée de mission communication et du CLD
Christine MAISONNEUVE	Gestion, comptabilité et assistance administrative
Isabelle MILLET	Chargée de mission Economie R.H.
Frédéric MAGRANER	Référent CDDRA à la DDT Région Rhône-Alpes

Amélie RAVEL, Laure BONGI : Excusées

1. Retour sur le Comité d'Avis Régional du 7 janvier 2015

Véronique Rousselle informe les participants des quelques questions et réactions des élus régionaux après la présentation de notre avenant :

La présidente de la commission a félicité les élus du travail qualitatif effectué, elle a particulièrement été intéressée par la volonté de travailler sur la jeunesse et de voir cette thématique traitée de manière transversale au contrat, notre souhait de mailler l'offre culturelle du territoire (très important sur les territoires ruraux, il n'y a pas de petits projets), et par les propositions du CLD, propositions très appréciées.

Quelques questions plus particulières :

- La commission a demandé d'illustrer les choix et resserrement d'actions qui ont été faits : Jacky Chosson et Véronique Rousselle ont répondu que de nouveaux critères de sélection ont été mis en place, et également une réflexion sur les effets leviers.
- La commission a demandé aux élus d'être plus précis, de donner plus de détails sur le volet PSADER et la demande de bonus : réponse de Alain Sallier en expliquant le travail de la commission PSADER et la position du Comité de pilotage du CDDRA.

Information par Jacques Merchat : le CPER va intervenir à hauteur de 50% sur le théâtre de Privas, donc il faudra revoir l'équilibre du volet de centralité.

L'avenant passera au vote de la Région, en Commission permanente le 6 mars prochain.
Au jour du COPIL, toujours en attente du courrier post Comité d'Avis (reçu le 16 mars 2015).

2. Présentation et adoption du budget CDDRA Centre Ardèche 2015, présenté par Jacques Chabal, mandataire du contrat

- Note Compte administratif 2014 :

Le total des **dépenses** de fonctionnement de l'exercice s'élève à **652 733.30 €**.

Le total des **recettes** de fonctionnement s'élève à **822 739.46 €**.

Le résultat de l'exercice 2014 présente un **excédent de fonctionnement de 317 110.48€**.

Sont incluses dans cet excédent la totalité des recettes attendues sur les postes d'animation et sur les actions menées en 2014, soit 151 723 €, ce montant ayant été engagé sur l'exercice 2014 (Compte Administratif joint). C'est la première année qu'une comptabilité d'engagement de recettes est mise en place et ce sera désormais la règle, ce qui permettra plus de lisibilité sur les budgets des exercices ultérieurs.
L'exercice 2014, en recettes, comprend donc : le solde des subventions des postes d'animation et actions 2013, ainsi que la totalité des subventions des postes d'animation et actions 2014, ce qui explique un excédent aussi conséquent et **EXCEPTIONNEL**.

Sans la mise en place de ces engagements, **l'excédent serait donc de 165 387 €** (pour mémoire 2013 : 147 104 €).

Dépenses

Les prestations de service, article 611, qui correspondent essentiellement aux études, à la communication et aux actions portées par le SMEOV et réalisées par des prestataires extérieures, ont été réalisées à hauteur de 51 411.17 €, soit **26.5 %**.

L'année 2014 a été une année de transition, passage du territoire du ValDAC au Centre Ardèche et consacré essentiellement à l'écriture de l'avenant. Les actions n'ont pu être mises en œuvre comme prévu au budget initial, ce qui explique le faible taux de réalisation ;

Jacques Chabal insiste donc sur la particularité de cet exercice 2014, à savoir l'excédent qui s'élève à 317 110.48 € est **EXCEPTIONNEL**, comme explicité dans la note ci-dessus, du fait de la mise en place de la comptabilité d'engagement ; Cet excédent est reporté sur le budget 2015 qui est proposé ce soir.

- Budget 2015

Animation du contrat, présenté par Jacques Chabal

Il s'agit des dépenses de personnel : postes de chargés de mission CDDRA, animation CLD, gestionnaire et administratifs.

Cela représente une dépense totale de **charges de personnel de 462 653 €**.

Les charges à caractère général, hors actions CDDRA, CLD et communication sont prévues à hauteur de **69 566 €**.

Les recettes attendues pour l'animation sont prévues à hauteur de **258 146 €** et proviennent du Conseil Régional, des financements européens FEADER ainsi que une recette provenant du Syndicat de la Drôme des Collines sur le poste Economie RH pour l'année 2015.

Présentation des actions portées par le SMEOV 2015 par Véronique Rousselle

Les opérations dont le SMEOV sera maître d'ouvrage pour le compte du CDDRA représentent un total de **110 098 €** et sont les suivantes :

➤ Volet Economie :

Animer des dynamiques locales ESS sur le territoire	
(idem action sur la Drôme année 2013)	6 000 €
Entreprenariat communication CREAFILE	3 000 €
Actions collectives immersion	8 000 €

➤ Volet Développement Durable/mobilité/Climat/AES

Plate-forme énergétique	4 000 €
Journées Energie 5 à 7	1 120 €
Journée évènementielle Dvt Durable (complément évènementiel)	1 000 €
Mission Rhône Alpes Energie Environnement	6 888 €

PSADER

Journée ou ½ journée circuits courts de proximité	3 000 €
Etude ressources forestières	15 000 €

➤ Volet Tourisme – Bistrot de Pays

Actions départementales = guides et set de tables	12 000 €
Participations actions départementales portées par le SYMPAM	2 973 €

➤ Volet culture :

Accompagnement collectif Initiative/DLA pour les acteurs culturels	2 630 €
Actions jeunesse	5 000 €

➤ Communication :

Communication CDDRA :	
Inclus coût journée évènementielle Développement Durable	20 000 €

➤ Contribution au programme LEADER

6 000 €

Restent à charge quelques soldes d'actions 2014 :

➤ Solde à verser à Polénergie	9 487 €
➤ Solde à verser à Initiative (IEDV)	4 000 €

Jacques Chabal reprend la parole.

Le budget annexe CDDRA s'élève à 850 002 € en fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes. Aucune section d'investissement n'est ouverte.

Le personnel peut être maintenu jusqu'à la fin de l'année 2015. Des propositions sont à faire pour 2016. Ce qui est important c'est le maintien de l'appel à cotisation qui reste à **1.90 € par habitant**.

Cette proposition budgétaire est adoptée à l'unanimité par l'ensemble des participants.

Véronique Rousselle profite de ce moment pour annoncer l'arrivée de Marie-Laure Boulet, en remplacement d'Amélie Ravel pendant son congé maternité. Elle prendra son poste le 5 mars jusqu'au 31 août. Fabien Treillard vient également d'être recruté comme Urbaniste réglementaire et référent technique SCoT. Il prendra son poste le 16 mars.

3. Présentation des fiches actions 2015 du Conseil Local de Développement -

Marcel Hudelot présente l'ensemble des fiches actions 2015.

Il précise qu'il s'agit pour 2015 d'une nouvelle équipe, dynamique, force vive de travail et que le CLD n'a jamais autant travaillé.

La présentation de ce soir est le fruit de ce travail, un travail conséquent et excellent, mené par les membres du CLD, de Séverine Léon, sur laquelle on peut compter à tout moment, ainsi que du travail de Véronique Rousselle qui a assisté aux travaux du CLD lors du précédent bureau.

Les membres du CLD les remercient.

Les membres du Conseil Local de Développement ont construit des actions pour 2015 autour d'une méthode collaborative, en repartant de son rôle et de ses orientations. Une de ses missions étant de permettre aux acteurs, aux habitants de participer au développement du territoire, en ayant une approche prospective et en s'inscrivant dans les objectifs du développement durable.

Nous nous sommes également appuyés sur les constats et les pistes de réflexion qui ont émergées en 2014 par le travail de la stagiaire Charlotte Pauly et les temps de rencontre du 2ème semestre.

- **BUDGET et ACTIONS DU CLD CENTRE ARDECHE 2015**

Nous allons faire une présentation synthétique des 14 fiches dont vous retrouverez l'intégralité dans le livret distribué. Le document propose également un bilan des actions menées en 2014. Les actions s'articulent autour de 3 grandes entrées thématiques :

- **Démocratie Participative / Communication**

Regroupe 4 fiches action qui abordent :

- Engagement d'un travail inter associatif sur le territoire pour interroger les habitants sur ce qu'ils souhaitent représenter du territoire via la peinture, l'écriture, la photo... Au-delà de l'intérêt de mettre en parallèle la vision des habitants et les frontières administratives, ce travail pourrait alimenter la réflexion du SCoT Centre Ardèche en construction.
- Aller à la rencontre d'autres expériences, proposer des temps de formation et échanger avec les CLD des territoires voisins
- Communication du CLD : pour d'avantage de visibilité, de compréhension

- **Développement Durable**

Regroupe 4 fiches action qui abordent :

- Travaux autour de l'Economie Sociale et Solidaire

Continuité des travaux engagés sur la partie drômoise en partenariat avec Sciences PO Grenoble pour le développement d'un outil collaboratif entre les acteurs de l'ESS. Promotion et sensibilisation à l'ESS, notamment dans le partenariat avec le CDDRA (par la commission jeunesse) et le Réseau Itess (Réseau des Initiatives Territoriales de l'Economie Sociale et Solidaire). Cette collaboration

permettra à un groupe de jeunes de créer leurs « jobs » d'été en montant leur coopérative éphémère (réunion d'information ce vendredi 27/02 à Guilherand Granges).

- **Partenariats :**

Regroupe 4 fiches action qui abordent :

- Concertation, participation à la démarche de préparation du SCoT Centre Ardèche
- Lien dans la construction du Conseil de Développement de la CAPCA
- Dans une volonté de sensibilisation, d'information et de ressources : construction d'une boîte à outils de la concertation comme aide à la décision, au montage de projet des élus, techniciens, porteurs de projets...

⇒ La jeunesse comme thématique transversale à toutes les actions (fiche n°13)

Dans la construction des actions 2015, le CLD garde comme objectifs de maintenir les liens avec le CLD en construction sur la partie drômoise, sur le CDDRA Drôme des Collines Valence Vivarais.

- Il est demandé aux VP des CAT la possibilité qu'un des représentants du CLD présente la ou les fiche(s) action du CLD en lien à la thématique traitée.

A la lecture de la fiche action n°1, Jacques Chabal s'interroge au partenariat du CLD avec l'association Boutières Citoyennes. Il s'agit, *selon lui, d'une association d'opposition politique qui n'a pas à être associée aux travaux du groupe citoyens rattachés au CDDRA Centre Ardèche.*

Marcel Hudelot, représentant du CLD, rappelle leur rôle de citoyens et pas celui du politique. Jacques Chabal précise qu'il accepte le débat mais pas qu'une association telle que celle-ci soit associée aux travaux du CDDRA et qu'il ne participera pas aux travaux si le partenariat est maintenu et qu'il serait en porte à faux en tant que maire et président de Val' Eyrieux vu les commentaires du site internet de cette association depuis quelques années.

Véronique Rousselle ajoute que les propos sont entendables mais qu'il semble que le projet ait été bien déterminé et qu'il faut garantir que cela ne dérivera pas de l'objet. C'est l'instance CLD qui choisira ou non la suppression.

Marcel Hudelot acquiesce le retrait du partenariat avec l'association, le sujet sera abordé lors du prochain bureau du CLD.

Frédéric Magraner ajoute qu'il est très rare de voir un tel travail sur une année. Il s'agit d'un gros travail de concertation.

Les fiches actions CLD sont adoptées à l'unanimité par l'ensemble des participants.

4. Validation de règlements d'attribution : Soutien à la réhabilitation des logements communaux / Développer la stratégie économique et accompagner l'économie locale / Soutien aux manifestations touristiques

○ **4.1 Soutien à la réhabilitation des logements communaux, présenté par François Veyreinc, Vice-Président Aménagement de l'Espace**

François Veyreinc présente le règlement d'attribution. Seules les communes de moins de 1 000 habitants peuvent bénéficier de cette subvention. Une commune ne pourra demander qu'une seule subvention auprès du CDDRA avec un plafond à 2 logements par opération et à partir d'un T3. Deux plafonds sont prévus en fonction de l'atteinte de performance énergétique du logement après travaux.

François Veyreinc ajoute qu'il s'agit bien d'un levier pour les petites communes et qu'il est envisagé d'accompagner entre 10 et 15 logements sur le territoire du Centre-Ardèche.

Martine Finiels pose la question sur le seuil de 1 000 habitants. Comment ce seuil a-t-il été décidé ? Cela met sur la touche beaucoup de communes du territoire qui sont sur 2 000 h. C'est souvent la double peine, car elles sont ni assez grandes ni trop petites.

François Veyreinc précise que si le seuil se situait au-dessus de 1 000 h, la cible aurait été « trop » large.

Martine Finiels dit que cela élimine tous les bourgs de centralité

Véronique Rousselle précise que la Région avait fléché 1 000 habitants pour ce type de travail dans ces aides de droit commun il y a quelques années.

Frédéric Magraner ajoute que ces aides ont été intégrées dans les CDDRA il y a deux trois ans et il y avait effectivement un seuil fixé à 1 000 h. Si le seuil est plus haut, il faut que l'enveloppe puisse être calibrée en fonction.

François Veyreinc rappelle, de plus, que le montage des dossiers n'est pas si simple que cela pour les communes : passage à loyer modéré, performance énergétique à atteindre.

Frédéric Magraner rappelle que la création de logement social ne veut pas dire construction neuve.

François Veyreinc rappelle que si l'on est dans le cadre de la création, la convention avec la DAL doit être active et cette pièce sera demandée au moment du solde.

Le règlement est approuvé à l'unanimité par les membres du comité de pilotage.

- **4.2. Règlement d'attribution : Fiche action 7 « Développer la stratégie économique et accompagner l'économie locale », présenté par Thierry Girot, Vice-Président en charge de l'économie**

Après un rappel des objectifs stratégiques et opérationnels de cette fiche, Thierry Girot indique ce règlement d'attribution ne concerne pas l'ensemble des actions de la fiche mais seulement les actions : 7.1, 7.2, 7.4.2, 7.4.3 et 7.5.

Ce règlement d'attribution a été réalisé lors du CAT Economie du 3 février 2015 et est présenté ce jour pour validation et mise en œuvre.

Thierry Girot rappelle que ce règlement d'attribution précise à la fois des directives régionales mises en place pour le volet économie et d'autre part détermine des modalités d'intervention propre au CDDRA Centre Ardèche.

La région fait état d'une modification dans le règlement régional, suite à la délibération de l'Assemblée régionale du 14 décembre 2014 sur le Foncier. Cette modification entraîne une modification dans la fiche action 7.1 sur la nature des dépenses.

Dans cette délibération, il est à préciser que les CDDRA pourront être mobilisés uniquement sur les travaux d'aménagement des friches (dès lors que la destination économique du terrain est bien identifiée au moment du dépôt du dossier).

Les acquisitions foncières et les travaux de proto-aménagement ne pourront pas mobiliser de crédits CDDRA : ils seront soutenus par la Région dans le cadre de sa politique foncière, à travers EPORA établissement Public Foncier, pour les territoires Drôme-Ardèche.

Par "proto-aménagement", on entend les travaux qui préparent les terrains à être mobilisés ultérieurement dans le cadre de projets qui doivent être précisés quant à leur usage. Exemples : remise en état des sols pouvant comprendre certains travaux de démolition et dépollution préalables; valorisation transitoire (pré-verdissement ...); préparation à l'aménagement ultérieur (remembrements fonciers, travaux de désenclavement ...).

Cela n'exclut pas que des travaux complémentaires de démolition, dépollution ... soient aussi opérés par la collectivité qui aménage le terrain : ces travaux entrent dans le champ des dépenses éligibles au CDDRA.

Le règlement est approuvé à l'unanimité par les membres du comité de pilotage.

- **4.3. Règlement d'attribution : Fiche action 1.2.5. « Soutien aux manifestations touristiques », présenté par Jacky Chosson, Vice-Président en charge du volet tourisme.**

Le Cat réuni le 02 février propose un avenant au règlement au vu des données suivantes :

1. L'enveloppe totale inscrite à l'avenant est d'un peu moins de 20 000€ de subvention CDDRA ce qui réduit considérablement les possibilités. (rappel : elle était proposée à 50 000€, mais déjà impactée de 30 000€ par les programmations passées). Le Règlement a donc dû être extrêmement resserré. Le CAT propose l'ouverture d'un appel à projet annuel sur 2 années 2015 et 2016. L'enveloppe annuelle serait donc d'environ 10 000€ de subvention par an.
2. Le CAT propose que les subventions soient comprises entre 500€ (minimum régional autorisé) et 2 000€. Soit environ 5 à 6 manifestations soutenues par an.
3. Le CAT propose de privilégier l'accompagnement de la création ou du lancement de nouvelles manifestations la 1^{ère} année (exceptionnellement 2 ans).
4. La « philosophie » de l'aide aux manifestations touristique reste très liée à l'itinérance – Dolce Via et voies douces (axe du CDDRA), avec un fort rappel qu'elle ne concernera plus QUE les manifestations touristiques (avec fort impact sur l'économie touristique), et non plus culturelles, sportives (moyens financiers réduits à nécessité de faire des choix).
5. Cet appel à projet annuel permettrait d'examiner toutes les demandes, de les comparer et de les prioriser (évitant le « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi ! ») et de ne proposer de retenir que les projets les plus pertinents pour le territoire au regard des critères d'attribution. Le cas échéant, le CAT recevrait certains porteurs de projet.
6. Dans un souci d'équité territoriale, il propose de retenir annuellement 1 manifestation par EPCI, +, si possible, une « grande manifestation » à l'échelle de « tout » le territoire.
7. Les manifestations rayonnant sur tout le territoire ou au moins sur le périmètre de 2 intercommunalités seront privilégiées (encouragement dans ce sens de la DTMP)
8. Pour 2015, l'appel à projets serait lancé dès validation du règlement par le COPIL pour un retour des dossiers 2^{ème} quinzaine de mars et passage en COPIL fin avril (ce qui exclura les manifestations des 4 premiers mois de l'année. Mais pas d'autres solutions.)
9. Si reconduite en 2016, il sera plus pertinent de lancer l'appel à projet fin 2015 pour ne pas pénaliser les manifestations qui se dérouleraient en début d'année.

Le COPIL décide de modifier une phrase dans : B – LES OBJECTIFS, la dernière phrase du paragraphe « Mise en tourisme du territoire » est ainsi modifiée : « Les évènementiels et animations touristiques, participant à la promotion des voies douces (Voie bleue...) et de la grande boucle Dolce Via (Via Rhôna, Dolce Via, Mastrou) seront instruits avec une attention particulière. »

Cette modification apportée, le règlement est approuvé à l'unanimité par les membres du comité de pilotage.

L'appel à projet et le règlement sont consultables sur le site www.centreardeche.fr

5. Avancées des différentes candidatures : LEADER / Plateforme rénovation énergétique / Ressources Humaines de entreprises / Plan Paysage

- **Candidature LEADER**

Véronique Rousselle fait part de l'avis de la Région sur la candidature : notre leader commun avec le PNR et Ardèche Méridionale a été validé le 6 février avec une enveloppe de 6 Millions d'€. C'est une très bonne nouvelle pour notre territoire. 19 autres projets ont été retenus. Notre enveloppe financière est la plus importante de la Région, la suivante est à 3 Millions d'€, elle se justifie par le portage de 3 structures et le périmètre associé. Pour rappel, notre candidature a été déposée avec un budget de 8.5 M d'€ mais l'enveloppe globale régionale n'était pas suffisante pour couvrir toutes les demandes et donc une règle a été définie pour répartir les dotations : 50 % de la maquette déposée + des bonus liés aux caractéristiques du territoire (population, potentiel fiscal, densité...).

La dotation est accompagnée de préconisations à retravailler dans le cadre de l'étape du conventionnement avec la Région : nécessité d'affiner la gouvernance politique (composition du GAL en associant les

partenaires privés) et technique dans un esprit d'équité, mieux préciser le programme d'action en portant une attention particulière à l'équilibre entre l'effet levier d'actions intégrées dans nos procédures CDDRA, PNR et le côté Innovation caractéristique d'un programme LEADER.

Olivier Keller précise qu'il y a eu 31 candidatures, soit beaucoup plus que pour les appels à candidatures Leader précédents. Le règlement européen a changé : auparavant, tous les dossiers étaient recevables, mais à présent les candidatures sont mises en concurrence, et il y a obligatoirement des exclus. L'enveloppe Leader était de 50 M€ ; l'ensemble des dossiers a représenté 80 M €. 9 dossiers ont été validés sans restriction, parmi les 19 dossiers, et donc 10 ont été validés avec quelques remarques. Cet engouement de la part des territoires est lié au pourcentage d'aides plus élevé qu'« habituellement » : de 60 à exceptionnellement 80 % (avant 40 à 60 %).

Sur notre territoire, effectivement, des questions se posent sur la gouvernance, une réunion entre les 3 territoires aura lieu le 2 mars et nous ne manquerons pas de faire valoir la place de notre territoire. Pour le programme d'actions, nous devrons l'adapter à la nouvelle dotation de 6 M d'€, pour cela, nous devrons faire preuve d'assez d'intelligence et d'équité pour qu'elle irradie l'ensemble du territoire. Il faut aussi se rappeler qu'aujourd'hui 12 territoires ont reçu un avis défavorable à leur candidature Leader et qu'ils sont invités à reposer leur copie fin avril, 7 ou 8 seulement pourront être rattrapés en juin. Notre dossier a été reçu du fait de notre effort de mutualiser nos moyens à 3 structures et aussi d'une ingénierie capable de porter ce projet-là.

Si nous avions déposé chacun une candidature, il est fort probable que tout le monde n'aura pas été reçu. Ardèche Verte a été également reçu un avis favorable, ainsi toute l'Ardèche est couverte sauf le couloir rhodanien : Rhône Crussol ne fait pas partie du périmètre Leader.

Alain Sallier souligne le travail fait par les équipes, il n'est pas évident de travailler avec trois territoires différents et il faut de l'intelligence pour préparer le travail des élus. Si le travail n'avait pas été fait en amont, on n'en serait pas là. Les aspects de gouvernance restent presque secondaires par rapport au dossier et 6M€ c'est déjà une belle retombée. Tout a été fait en très peu de temps, l'équipe nous a bien accompagnés.

- **Plateforme rénovation énergétique, présenté par François Veyreinc, VP Aménagement de l'espace**

Le 20 février 2015 a été l'occasion de présenter dans les locaux de l'ADEME à Lyon lors d'une audition afin de présenter la candidature ardéchoise à l'appel à manifestation d'intérêt « Plateforme de rénovation énergétique des logements privés ».

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des 4 territoires de projet a travaillé sur le sujet. Plusieurs groupes de travail départementaux continuent à se rassembler pour faire adhérer un maximum de partenaires. Une mobilisation des EPCI à venir entre avril et septembre avec l'idée d'une conférence des EPCI à l'automne.

L'objectif de cet AMI est de faire monter en compétences les artisans et acteurs de la filière bâtiment pour développer des projets de rénovation performant (BBC) trop peu nombreux aujourd'hui. Le jury se réunira le 19 mars pour évoquer notre projet de candidature et une réponse nous sera apportée dans les prochaines semaines. Le calendrier pour la suite sera des rencontres entre avril et septembre avec les intercommunalités volontaires pour évoquer l'engagement de chacun de cette démarche expérimentale. Olivier Keller rappelle qu'il a apporté une lettre de soutien pour ce projet. L'ensemble du territoire porte un projet, c'est un atout afin de porter une dynamique.

Martine Finiels, présente lors des auditions du 20 février tout comme François Veyreinc, précise que cet AMI était fléché pour des EPCI de plus de 50 000 habitants ce qui n'est pas le cas de l'Ardèche. Pour faire face et répondre à cet AMI il a fallu que le territoire s'organise pour convaincre l'ADEME.

- **Ressources Humaines des entreprises, présenté par Thierry Girot**

Appel à projet PIA : Programme d'Investissement d'Avenir « partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi »

Cet appel à projet a pour objectif d'accompagner les mutations économiques en encourageant le développement de solutions locales s'appuyant sur un engagement conjoint des acteurs économiques et des acteurs de la formation et de l'enseignement.

La gestion du programme est confiée à la caisse des dépôts et consignation. L'appel à projet représente un investissement global de 126 millions d'euros, l'appel est ouvert du 1^{er} décembre 2014 au 27 février 2017. 20 projets de grande ampleur à l'échelle d'un bassin d'emploi seront retenus, des projets de moindre ampleur pourront être présentés s'ils sont ciblés et remarquables par leur caractère innovant.

Le contenu de la candidature doit permettre des partenariats durables entre entreprises et organismes de formation sur un bassin ou une filière via un consortium pour permettre une offre de formation initiale et continue sur des métiers emblématiques ou des fonctions transverses et la mise en œuvre de services d'accompagnement des entreprises et des individus.

Les critères d'éligibilités sont multiples : un plan de financement global de 2 M d'euros, un accord de consortium liant acteurs de la formation et les entreprises, fonds privés à hauteur de 30% du plan de financement, une démarche territoriale, un impact du projet sur le développement économique et social du bassin, un caractère innovant et une qualité de la gouvernance.

La proposition du groupe technique est de réfléchir à un projet autour de la notion : « le numérique au service du territoire ». En s'appuyant sur la future école des codeurs et du FabLab localisés au Cheylard, accompagner les entreprises dans une appropriation du numérique comme outil de développement et créateur d'emploi.

Les membres du COPIL seront tenus informés régulièrement de l'avancée de la possible candidature.

- **Plan Paysage présenté par François Veyreinc**

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a souhaité associer à une démarche « Plan de Paysage » les syndicats mixtes porteurs des SCOT Ardèche Méridionale et Centre Ardèche. Le Plan de paysage est ainsi l'occasion de lancer une réflexion sur les moyens de préserver et valoriser le patrimoine paysager mais aussi de requalifier les paysages actuels et de contribuer à la qualité et à la création des paysages de demain. Le Plan de paysage va par ailleurs constituer un élément essentiel sur lequel le SCOT va pouvoir s'appuyer dès sa phase diagnostic prévue à l'automne 2015.

Le SCOT sera en effet un des outils opérationnels et réglementaires de mise en œuvre des objectifs de qualités paysagères déclinés dans la Charte du Parc.

Envoi candidature en février 2015.

La sélection des lauréats aura lieu au mois d'avril. Elle se déroulera en deux temps : une première commission technique, réunissant notamment chacune des DREAL, élaborera une première synthèse analytique des candidatures et un jury final qui comprendra un certain nombre de partenaires du MEDDE sélectionnera les 25 lauréats de l'appel à projets. Les résultats seront annoncés au mois de mai 2015 lors du séminaire national du Club Plans de paysage, organisé au cœur du Printemps des paysages.

Des financements seront obtenus si la candidature est retenue (30 000€ sur 2 ans). Il a été émis l'hypothèse d'un groupement de commandes dans le cas où les SCOT auraient d'autres besoins. (voir courrier de candidature en PJ).

6. Temps fort Développement Durable, présenté par Alain Sallier, référent Développement Durable

Distribution du « save the date » en séance. Rappel date/lieu démarrage à 16h à la salle polyvalente de Rompon ; « Le Centre-Ardèche territoire d'initiatives »

Alain Sallier rappelle que se déroulera le mardi 31 mars prochain à ROMPON (salle polyvalente Les Fonts du Pouzin route de Privas), à partir de 16 h, un temps fort développement durable intitulé « Le territoire Centre-Ardèche, territoire d'initiatives en matière de développement durable ». C'est une première sur cette thématique. L'évènement se déroulera en 2 temps : une partie stand (20 stands) et une partie en atelier. Le CLD a contribué à cet événementiel. Il est envisagé une restitution lors d'un comité de pilotage ultérieur.

7. Examens des dossiers du CDDRA ;

Présentation des projets par chacun des Vice-Présidents Thématiques

Projet les Atypiks

Le CAT a reçu le collectif Les Atypiks. Après les avoir prévenu du souhait des élus de leur structuration en association, les compagnies ont formalisé une Charte et une convention pour préciser leurs engagements réciproques et réfléchiront en 2016 à la structuration juridique la plus adaptée à leur projet. C'est une démarche qu'ont appréciée les membres du CAT et sous ces conditions ils donnent un avis favorable à ce projet. La rencontre en direct a donc été constructive et nécessaire.

Logement communal à Dunière-sur-Eyrieux

Dossier qui était en attente. La commune n'a pas suffisamment avancé néanmoins dans la constitution de son dossier au vu du règlement d'attribution qui exige certains nombres de documents en amont. La commune a ralenti la démarche également par le refus de DETR; Proposé d'ajourner le dossier pour un nouveau passage à un COPIL ultérieur (avril ou juin). Dossier ajourné par le COPIL ;

Logements communaux à Saint-André-en-Vivarais

Dossier qui était en attente. Il manque néanmoins l'attestation d'agrément logement conventionné social (conventionnement ANAH) mais la démarche est en cours auprès du PACT Arim. Dossier reçoit un avis favorable sous-réserve de complétude des documents.

Mobilité sur Val Eyrieux

La dynamique enclenchée est expérimentale, il convient bien évidemment que l'agence de mobilité 07 suive le dossier afin d'amener toute son expertise et favoriser la mise en réseau avec d'autres dynamiques. A ce propos, un prochain comité de pilotage devrait clarifier la dynamique de l'agence avec une proposition d'organisation pour 2015 (partenariat entre le conseil général et Polénergie pour certaines actions) ;

Implication des jeunes sur le Centre Ardèche

Michel Cimaz rappelle les dates des trois rencontres proposées sur le Territoire pour sensibiliser les adultes (élus, partenaires associatifs et institutionnels,...) à l'intérêt et à la manière de mieux impliquer les jeunes à la vie locale :

- Mercredi 18 mars Le Cheylard,
- mardi 7 avril Châteauneuf de Vernoux,
- vendredi 10 avril les Ollières, de 18 à 20 H

C'est une démarche portée par le Centre Ardèche mais construite avec les 5 intercommunalités du territoire, en partenariat avec le CLD.

Les rencontres seront animées par Brice Gourdol, fédération des MJC Drôme-Ardèche, et Vanessa Jaume de la fédération ardéchoise des centres sociaux.

Les membres du comité de pilotage sont bien sûr invités à participer à ces rencontres et à relayer l'information auprès de leur conseil communautaire.

Journées constituantes et Ecole buissonnière

Pour ces deux projets, des liens seront établis avec le Conseil Local de Développement, concernant l'implication des habitants pour le 1^{er} et la question des paysages pour le second.

Accompagnement du Comité Local d'Installation Val'Eyrieux

Alain Sallier présente le contenu du dossier et relève le fait que désormais seuls le Pays de Lamastre et Rhône Crussol n'ont pas de Comité Local d'Installation. Il ajoute qu'il serait désormais intéressant d'avoir un travail en inter-CLI – avoir une instance où ils se retrouvent – et ça pourrait alimenter l'élaboration du SCoT.

Olivier Keller partage l'idée de faire des liens pour couvrir l'ensemble du territoire et le fait de penser notre soutien financier sur la durée. Par contre la dégressivité de l'aide au profit d'un soutien plus important des intercommunalités peut interroger, cette dégressivité peut aussi être compensée par un apport plus conséquent de la chambre d'agriculture.

Mise en œuvre de la démarche de construction d'activités en Centre Ardèche : Site de proximité des Boutières

Alain Sallier présente le contenu du dossier et relève le fait qu'à terme l'action du site couvre l'ensemble du territoire du SMEOV. Cette question sera travaillée dans les prochains au sein du COPIL et du COTECH mis en place pour travailler l'avenir des missions des sites de proximité.

Martine Finiels demande à ce que dans le descriptif de l'action on ne parle pas d'objectif concerté d'étendre l'action du site de proximité mais DES sites de proximité.

Thierry Girot demande des précisions sur le budget : les 9 % d'autofinancement affiché : d'où viennent -ils ? Car nous savons que le site de proximité des Boutières n'a pas de ressources en propres.

Florence Dodet précise le montage financier monté en concertation avec l'équipe LEADER et les services techniques de la Région. Le principe initial était de mobiliser 80 % d'aides LEADER et 20 % PSADER mais des éléments ont fait évoluer cette règle : d'une part l'assiette éligible des dépenses n'est pas la même entre LEADER (pas de prises en compte des dépenses indirectes) et le PSADER donc nous avons bien une subvention du PSADER sur la base de 20 % du coût total du projet mais pour LEADER on tombe à un taux de 71 %. Le solde a été affiché comme un autofinancement qui correspond aux contributions escomptées des intercommunalités.

L'ensemble des dossiers sont validés à l'unanimité par les membres du comité de pilotage

8. Examen de l'appel à projet « Evènementiels et programmations culturelles », présenté par Daniel Blache, Vice-Président Culture

Le CAT s'est réuni en deux sessions pour finaliser une proposition globale pour l'appel à projets « évènementiels et programmations culturelles » 2015 pour le Centre Ardèche. Il s'est appuyé sur les avis d'opportunité des intercommunalités quand elles les ont formulés.

Au final c'est un montant de subvention de 90 000 € qui est proposé pour 33 projets dont 9 nouveaux et 6 portés par des collectivités (au départ 40 demandes pour une subvention sollicitée de 172 290 €) – 2 projets ont été réorientés sur le volet lien social du CDDRA.

Pour arriver à ce montant affecté, des arbitrages ont été nécessaires (abandon de certains projets, baisse des plafonds de subvention de 6000 à 5000 € pour les programmations, de 4000 à 3000 € pour les évènementiels,...) ;

Le CAT a eu le souci de l'équilibre territorial de l'aide régionale et des baisses de subvention ont dû être envisagées notamment sur les territoires de Val'Eyrieux et la CAPCA plus fortement dotés (il est utile de rappeler que Val'Eyrieux est également accompagné par le CDDRA Ardèche Verte pour 3 projets en 2015 et 2016 – notifié pour info dans le tableau).

Véronique Rousselle fait remarquer que pour certain projet le montant de la participation du Contrat est faible par rapport au montant total du budget. Cela questionne l'effet levier de la subvention régionale.

Daniel Blache confirme en effet qu'il serait intéressant de revoir les critères d'attribution et pouvoir moduler davantage le montant de subvention par rapport au montant global du projet. Il faudra y réfléchir pour la prochaine saison.

Validation à l'unanimité des membres du comité de pilotage sur ces propositions de subvention

9. Temps de rencontre : Fibois

Alain Sallier fait part de la restitution du plan d'accompagnement des entreprises bois (les scieries, les EF/ETF et les charpentiers/menuisiers/Ebéniste) conduit par Fibois sur le territoire Centre Ardèche. Cette étude visait le recensement de leurs besoins, de leur projets et proposition d'actions collectives et/ou de formations courant 2014. Une restitution de ces travaux est prévue le **mardi 14 avril 2015** à 17h à Châteauneuf de Vernoux en présence des entreprises enquêtées et des élus locaux.

10. Point divers

- Courrier pour désignation de nouveaux élus suppléants aux CAT : mail de relance aux DGS
- Alain Sallier fait part de la volonté du Pays de Lamastre d'adhérer à la charte forestière. La délibération de l'adhésion devrait intervenir en avril.
- Une lettre d'information est en cours d'écriture pour le démarrage du CDDRA Centre Ardèche : présentation de la phase d'écriture, le contenu du programme d'action et ses orientations et la gouvernance. Dans cet objectif d'une communication cohérente, les adresses mails de l'équipe technique ont changé, un organigramme les récapitulant va être mis à disposition (vous y trouverez les coordonnées des nouveaux techniciens : Marie Laure Boulet et Fabien Treillard).
- Travail en cours sur la charte graphique du Syndicat mixte qui va se répercuter sur les dispositifs qu'ils portent donc sur celle du CDDRA Centre Ardèche pour une communication homogène et une visibilité territoriale du Centre Ardèche.

DATES DES PROCHAINS COMITES PILOTAGE

- LUNDI 20 AVRIL
- MARDI 7 JUILLET 18H (initialement prévu fin juin)

Les lieux et heures de ces comités vous seront précisés ultérieurement.

Les chefs de projet remercient vivement l'assemblée de leur présence pendant ce Comité de pilotage à l'ordre du jour important et ceci malgré les conditions climatiques.